



Secrétariat

Distr. générale
7 octobre 2009

Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 24 septembre 2009 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à l'honneur, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), de l'informer que l'objet spatial STSAT-1, lancé le 27 septembre 2003 et immatriculé par la République de Corée conformément à la Convention (voir ST/SRG/SER.E/438), a été désactivé le 31 mai 2009.

